

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE HUNTINGDON**

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Huntingdon du jeudi 28 juin 2018 à 19h00, en la salle du Conseil sise au 23 de la rue King, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément à la *Loi sur les Cités et Villes*, sont présents le maire André Brunette et les conseillers Denis St-Cyr, Andrea Geary, Dominic Tremblay, Maurice Brossoit et Rémi Robidoux sous la présidence du maire.

Est également présente madame Johanne Hébert, directrice générale.
Est absent : monsieur Florent Ricard, conseiller.

Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum

Le quorum est constaté.

18-06-28-4708 **Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay
Appuyé par madame Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité:**

Que le maire André Brunette procède à l'ouverture de la séance extraordinaire du jeudi 28 juin 2018 à 19 h 06.

Adopté

Séance extraordinaire du jeudi 28 juin 2018, à 19h00, en la salle du Conseil sise au 23, rue King à Huntingdon.

ORDRE DU JOUR

- A) Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum;
- B) Nomination de Johanne Hébert à titre de greffière de séance;
- C) Adoption de l'ordre du jour;
- D) Emprunt par billets au montant de 646 800 \$ en vertu des règlements d'emprunt numéros 766-2008, 807-2010 et 832-2011;
- E) Acceptation de l'appel d'offres public pour le financement par billets en vertu des règlements d'emprunts numéros 766-2008, 807-2010 et 832-2011;
- F) Renonciation au droit de premier refus sur le lot 3 447 068;
- G) Période de questions;

Levée de la séance.

Nomination de Johanne Hébert à titre de greffière de séance

Afin de combler les besoins du greffe pour la présente séance;

18-06-28-4709 **Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par madame Andrea Geary
Et résolu à l'unanimité:**

Que le conseil nomme madame Johanne Hébert, directrice générale de la Ville, à titre de greffière pour les besoins de la présente séance.

Adopté

Adoption de l'ordre du jour

18-06-28-4710

**Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité:**

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Huntingdon du jeudi 28 juin 2018 tel que présenté.

Adopté

Emprunt par billets au montant de 646 800 \$ en vertu des règlements d'emprunt numéros 766-2008, 807-2010 et 832-2011

Considérant que conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Huntingdon souhaite emprunter par billets pour un montant total de 646 800 \$ qui sera réalisé le 5 juillet 2018, réparti comme suit;

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
766-2008	295 000 \$
807-2010	214 500 \$
832-2011	137 300 \$

Considérant qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

Considérant que, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 766-2008, 807-2010 et 832-2011, la Ville de Huntingdon souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements.

18-06-28-4711

**Il est proposé par madame Andrea Geary
Appuyé par monsieur Dominic Tremblay
Et résolu à l'unanimité :**

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 5 juillet 2018;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 5 janvier et le 5 juillet de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire André Brunette et la trésorière Johanne Hébert;

4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2019	43 700 \$	
2020	45 300 \$	
2021	46 700 \$	
2022	48 400 \$	
2023	49 900 \$	(à payer en 2023)
2023	412 800 \$	(à renouveler)

Que, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2024 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 766-2008, 807-2010 et 832-2011 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 5 juillet 2018), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adopté

Acceptation de l'appel d'offres public pour le financement par billets en vertu des règlements d'emprunts numéros 766-2008, 807-2010 et 832-2011

Considérant que la Ville de Huntingdon a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique «Services d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal», des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 5 juillet 2018, au montant de 646 800 \$;

Considérant qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) et de la résolution adoptée en vertu de cet article;

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

43 700 \$	2,25000 %	2019
45 300 \$	2,50000 %	2020
46 700 \$	2,70000 %	2021
48 400 \$	2,85000 %	2022
462 700 \$	3,00000 %	2023

Prix : 98,60100

Coût réel : 3,29807 %

2 - CAISSE DESJARDINS DU HAUT-ST-LAURENT

43 700 \$	3,47000 %	2019
45 300 \$	3,47000 %	2020
46 700 \$	3,47000 %	2021
48 400 \$	3,47000 %	2022
462 700 \$	3,47000 %	2023

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,47000 %

Considérant que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse :

18-06-28-4712

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par monsieur Dominic Tremblay
Et résolu à l'unanimité :**

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Que la Ville de Huntingdon accepte l'offre qui lui est faite de la FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 5 juillet 2018 au montant de 646 800 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 766-2008, 807-2010 et 832-2011. Ces billets sont émis au prix de 98,60100 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**.

Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Adopté

Renonciation au droit de premier refus sur le lot 3 447 068

Le conseiller Dominic Tremblay mentionne que cette décision est rattachée au fait que le protocole d'entente stipule que la compagnie a 18 mois de délai pour la construction de l'usine.

Considérant que l'article 4.3 du protocole d'entente intervenu le 31 mars 2017 entre la Ville de Huntingdon, la Corporation de développement économique de la Ville de Huntingdon et la compagnie 9192336 Canada Inc stipule que dans le cas où la compagnie et/ou l'acquéreur du lot 3 447 068 déciderait de vendre une partie ou la totalité dudit lot, l'acte de vente devra inclure une clause de droit de premier refus, en fa18-06-28-4712veur de la Ville de Huntingdon;

Considérant les investissements prévus relativement à l'implantation de l'usine de cannabis ainsi que les retombées économiques de ce projet;

18-06-28-4713

**Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité :**

QUE la Ville de Huntingdon renonce de façon définitive à se prévaloir du droit de premier refus en rapport au lot 3 447 068.

QUE le maire, André Brunette et la greffière, Denyse Jeanneau, soient autorisés à signer à titre d'intervenants le contrat de vente du lot 3 447 068 à intervenir entre la Corporation de développement économique de la Ville de Huntingdon et la compagnie RoseLifeScience Inc (9192336 Canada Inc).

Adopté

Période de questions du public

Aucune question.

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé;

18-06-28-4714

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par monsieur Maurice Brossoit
Et résolu à l'unanimité :**

Que la séance soit levée à 19h 10.

Adopté

André Brunette, Maire

Johanne Hébert, greffière de séance